



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REFECTION DU TOIT DE L'ÉGLISE APPROBATION DEVIS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 15 avril à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM. IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude, MARQUET Nathalie.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer.

Procuration de M. MARCO Claude à M. ROUCAYROL Guy.

Procuration de M. IZARD Julien à M. MAS Bernard

Convocation en date du 2 avril 2025.

Membres en exercice 14, présents 10, absents excusés 4.

Voix pour 12, contre 0, abstention 0

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juin 2024 qui a approuvé les devis de l'entreprise « au fil des toits » pour un montant total de 56 380.86 € HT, complété par 2 devis supplémentaires pour le fronton et la sacristie par délibération du 29.10.2004.

Il s'avère que des chevrons ont été endommagés par les fuites successives et ont besoin d'être remplacés sur les 3 zones. Un devis de 1 920 € HT a été transmis par l'entreprise AU FIL DES TOITS en date du 30 mars 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'approuver.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les devis de l'entreprise AU FIL DES TOITS d'un montant total de 1 920.00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater la dépense prévue.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

